



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 4 avril 2017 à 19h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. MIZZON Jean-Marie

Etaient présents :

M. IORIO Antoine	M. WANNINGER Jean-Marc	M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard
M. BARBE Jérôme	M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.	M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy
Mme ZYDEK Christine	Mme CEDAT-VERGNE Nath.	M. LEUBE Michel	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	Mme BRIER Marcelle
M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	M. LOUIS Jean-Charles
M. PERLATI Daniel	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis
M. SCHREIBER Roger	M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	Mme KHAMASSI Kheira
M. LAVAUT José	M. MEDVES Jean-François	M. PERON Patrick	Mme SPERANDIO F.
M. TARILLON Philippe			

Procurations :

M. PETERMANN Mathieu	a donné procuration à	M. MIZZON Jean-Marie
M. HERGAT Michel		M. BARBE Jérôme
Mme CONTRERAS Céline		M. BALCERZAK Roland
Mme FRIJO Marie-Rose		M. MEDVES Jean-François
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. DORVEAUX Lionel		M. SAPIN Bruno
M. KLOP Jean		M. PERLATI Daniel

Absents excusés :

Mme VENTOLINI F. M. LA VAULLEE J.-Pierre

Absents non excusés:

Mme FICARRA Béatrice	M. LEBOURG Gérald	M. LATTWEIN Jean-François
M. LANGENFELD Guy	M. SEGURA Olivier	M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie	M. TOCZEK Jean-Paul	

Début de séance à 19h16 :

Membres en exercice : 58
Présents : 40
Procurations : 6
Absents : 12

Arrivée de M. BARBÉ pendant la présentation du point 1 bis.

A partir du point 1 bis :

Membres en exercice : 58
Présents : 41
Procurations : 7
Absents : 10

Installation de M. LAVAUT au point 2.

A partir du point 3 :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 7
Absents : 10

Pour le vote du compte administratif, point 10, le Président sort :

Membres en exercice : 59
Présents : 41
Procurations : 6
Absents : 11

Sortie de Mme RENAUX au cours du point 12.

A partir du point 13 :

Membres en exercice : 59
Présents : 41
Procurations : 7
Absents : 10
Sortie temporaire : 1

Retour de Mme RENAUX au cours du point 16.

A partir du point 16 :

Membres en exercice : 59
Présents : 42
Procurations : 7
Absents : 10

Le Président décide la suspension de la séance suite à la demande de M. JURCZAK pendant 10 mn à partir de 20h59.

Départ de M. NOEL et de M. DI BARTOLOMEO au cours de la suspension.

La séance reprend à 21h09 après la durée respectée de 10 mn de suspension.

A la reprise de la séance, le quorum est toujours atteint :

Membres en exercice :	59
Présents :	40
Procurations :	7
Absents :	12

La séance est levée à 21h22.

Assistaient en outre :

M. ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU

Mme BERNIER Sophie, Responsable des affaires juridiques du SMiTU

M. VAUTRELLE Alexandre, Juriste du SMiTU

Mme SCHLIENGER Sylvaine, Chargée de mission PDU du SMiTU

M. DIMEL Sébastien, Responsable Finances du SMiTU

Mme RAGNI Sandrine, Secrétaire assistante du SMiTU

POINT 1 – DELIBERATION N° 2017/01 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L.2541-6 du CGCT (Alsace-Moselle) : « *Lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire* » ;

Vu l'article L.2121-15 du CGCT : « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations* » (par renvoi des dispositions du code, cette disposition s'applique également au comité syndical) ;

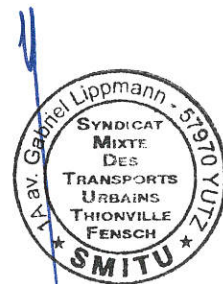
Conformément aux articles L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le droit local et L.2121-15 pour les règles de droit commun, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner un secrétaire de séance.

Il sera chargé de la rédaction des procès-verbaux et compte-rendu de la séance avec l'assistance des agents du SMiTU.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, désigne M. Antoine FRIJO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 5 avril 2017
Le Président

Jean-Marie MIZZON



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 7/4/2017
Le Président du SMITU